

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation classe 7 recyclage

Reference: J33



OBJECTIVES

Actualiser et compléter les connaissances d'un conducteur détenteur d'un certificat de formation conducteur de base incluant la spécialisation classe 7, aux fins d'être certifié à nouveau pour le transport de marchandises dangereuses de la classe 7 (matières radioactives).

Conformément aux prescriptions du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD, le stagiaire maintiendra ses connaissances sur :

- l'identification et la gestion des risques présentés par le transport de matières radioactives par route,
- les exigences réglementaires de ce type de transport,
- les dispositions spéciales en cas d'incident ou d'accident.

PUBLIC

Toute personne transportant des matières radioactives, dont le certificat de formation est en cours de validité. Les titulaires sont tenus de se présenter avant l'expiration de leur certificat (validité 5 ans).

PREREQUISITES

Seules les personnes titulaires d'un certificat de formation de base (marchandises dangereuses classes 2 à 9, sauf 7) en cours de validité, peuvent participer à cette formation de spécialisation classe 7.

CERTIFICATION

L'INSTN est un organisme de formation agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Décision CODEP-DTS-2013-058542 du 23 octobre 2013.

En partenariat avec l'APTH pour les autres formations réglementaires ADR (8.2, 1.3, conseiller à la sécurité) hors classe 7. L'APTH est un organisme de formation agréé par le ministère chargé des transports. Arrêté du 5 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 6 décembre 2012. (www.apth.fr)

Le certificat de réussite à la formation, obligatoire pour exercer, est renouvelé aux participants ayant satisfait au contrôle de connaissances. Sa durée de validité est de 5 ans. Ce certificat est édité par l'Imprimerie Nationale qui l'envoie directement au stagiaire.

2^{ème} présentation : en cas d'échec au contrôle de connaissances, le candidat doit suivre à nouveau la formation avant de se représenter à un examen, si la validité du certificat l'y autorise.

Cette formation correspond à une certification recensée à l'Inventaire de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle). Elle est éligible au CPF (Compte personnel de formation) sur la liste CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) d'une ou plusieurs branches professionnelles et/ou sur la liste interprofessionnelle de la CPNAA (Commission paritaire nationale d'application de l'accord).

CONTENT

Le stage comprend uniquement la spécialisation classe 7 portant sur les thèmes abordés lors de la formation initiale et complétés par le retour d'expériences et les évolutions réglementaires.

METHOD

Exposés, travail en groupes, travaux dirigés. Travaux pratiques en laboratoire avec manipulation de sources radioactives et appareils de détection conformément au cahier des charges de l'ASN.

PUBLIC PRICE - 2018

620 €

DURATION - 2018

2 days (14 hours)

LOCATION AND DATE - 2018

Saclay

- 17-18 January 2018

- 7-8 March 2018
- 11-12 April 2018
- 16-17 May 2018
- 5-6 September 2018
- 10-11 October 2018
- 14-15 November 2018

Marcoule

- 6-7 February 2018
- 11-12 September 2018

Cherbourg-Octeville

- 5-6 April 2018
- 17-18 October 2018

COORDINATION - 2018

Education official(s) :

Saclay

M. Philippe MASSIOT
philippe.massiot@cea.fr
Phone +33 1 69 08 59 01

Marcoule

M. Guy GRANIER
guy.granier@cea.fr
Phone +33 4 66 79 69 84

Cherbourg-Octeville

M. Philippe ROINE
philippe.roine@cea.fr
Phone +33 2 33 01 89 88

CONTACT - 2018

Training manager(s) :

Saclay

Mme Justine NORCA
justine.norca@cea.fr
Phone +33 1 69 08 36 38

Marcoule

Mme Justine NORCA
justine.norca@cea.fr
Phone +33 1 69 08 36 38

Cherbourg-Octeville

Mme Justine NORCA
justine.norca@cea.fr

